

FOR MA TION

2eme SEMESTRE 2026

2

0

2

6

MOUVEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF TERRITORIAL



Fédérer

Développer

Innover

3 Sport Santé (maladies chroniques)

5 Employeurs/salariés, la clarification des rôles

7 La transition écologique de ma structure sportive

10 Le CDI Intermittent

12 Les bases de la fonction employeur

14 Prévention et lutte contre les VSSH

16 Espace BASICOMPTA

FORMATION

SPORT SANTÉ (MALADIES CHRONIQUES)



En présentiel
En E-learning



**Développer les
compétences des
encadrants sportifs afin
de proposer des activités
sportives adaptées**



40 heures en présentiel
2h en E-learning

Quand ?

23/09/2026

24/09/2026

25/09/2026

07/10/2026

08/10/2026

09/10/2026

Où

La pratique du sport santé vise, dans le cadre de la prévention primaire, à maintenir la santé du sujet sain, à prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie. Elle contribue à une meilleure qualité de vie (mieux vivre avec la maladie) chez les personnes atteintes de pathologies chroniques non transmissibles et prévient l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies chroniques.



Objectifs

Développer les compétences des encadrants sportifs bretons afin qu'ils puissent proposer des activités de sport santé adaptées à des personnes en situation de maladie chronique.

Favoriser le développement de l'offre Sport Santé dans les structures sportives bretonnes.

Programme

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

- Le contexte général du Sport Santé : environnement institutionnel et réglementaire.
- Les recommandations de bonnes pratiques d'hygiène de vie favorables à la santé (alimentation, prévention des addictions...)
- Les notions générales de physiopathologie de l'exercice physique et de l'entraînement.
- Réaliser un bilan éducatif et motivationnel individualisé pour chaque patient et en évaluer les impacts.
- Concevoir et animer un programme avec des séances d'activité physique adaptée au patient
- Connaître les principales caractéristiques des pathologies chroniques concernées.
- Maîtriser les principes et modalités pratiques de mise en place d'une action Sport Santé
- Recherche de financements

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle. Questionnaire d'évaluation au terme de la formation

Public

Dirigeants bénévoles et salariés. PSC-1 à jour

Frais pédagogiques

Devis sur demande. Financement individuel. Se rapprocher de l'AFDAS (OPCO des métiers du sport)

Date : du 23 au 25 sept. 2026 ou du 07 au 09 oct. 2026 de 9h00 à 17h30

Durée : 42 heures - 2h d'e-learning, 40h en présentiel

Lieu : Maison départementale des sports, 13B, Av. de Cucillé, 35000, Rennes

[Cliquez ici](#)

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Restauration possible à proximité, à la charge des participants**

**Cette action est financée par les fonds conventionnels de la
branche sport**



FORMATION

EMPLOYEURS / SALARIÉS, LA
CLARIFICATION DES RÔLES



En présentiel



**Comprendre le rôle de
chacun afin d'éviter les
situations conflictuelles**



7 heures

Quand ?

**vendredi
16/10/2026**



**CDOS
MORBIHAN**

Les associations employeurs sont stratégiques en France tant en ce qui concerne le dynamisme de ce secteur, mais aussi comme facteur de création d'emplois. Cependant la complexité des organisations sportives associant bénévoles et salariés participe à une difficulté pour chacun de se situer et peut nourrir des situations conflictuelles. Dans ce contexte le CDOS souhaite mettre en oeuvre un module de formation spécifique sur des questions récurrentes.

Objectifs

Comprendre le rôle des bénévoles et des salariés.
Définir le contenu et rédiger une fiche de poste.

Programme

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

Introduction à la clarification des rôles :

Positionnement du bénévole et du salarié.
Contraintes du code du travail.
Les outils de formalisation de la clarification des rôles.

Le processus de clarification :

Identification des acteurs.
Tâches et fonctions.
Construction d'une matrice des tâches.
Modalisation d'une démarche participative.

La formalisation de la clarification des rôles :

Impact statutaire et règlement intérieur.
Fiche de poste du salarié et mission bénévole.
Délégation de pouvoir.

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle.
Questionnaire d'évaluation au terme de la formation.

Public

Tout public, dirigeants bénévoles et salariés.

Frais pédagogiques

Financement collectif.

Date : vendredi 16 octobre 2026 - de 9h00 à 17h00.

Durée : 7 heures.

Lieu : Institut National du Nautisme - 56510 SAINT PIERRE QUIBERON

Inscription : [Cliquez ici](#)



**Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Restauration possible à proximité, à la charge des participants**

**Cette action est financée par les fonds conventionnels de la
branche sport**

FORMATION

COORDONNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE DE MA STRUCTURE SPORTIVE



En présentiel



Définir les enjeux en lien avec ma pratique sportive
Structurer, coordonner et animer un plan d'action RSO au sein de ma structure



10 heures

Quand ?

04/06/2026
05/06/2026

12/11/2026
13/11/2026

Réalisé

Cette formation a pour objectif d'accompagner dirigeants bénévoles et salariés dans l'anticipation des transformations des pratiques, de l'évènementiel sportif et des emplois, au regard des pressions environnementales et sociétales actuelles. Ce parcours de formation c'est l'opportunité d'acquérir des connaissances, de connaître les outils opérationnels et de s'inspirer des retours d'expérience.



Objectifs

Maîtriser la notion de RSO.

Définir les enjeux en lien avec ma pratique sportive. Structurer, coordonner et animer un plan d'action RSO au sein de ma structure.

Programme - jour 1

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

- La RSO : Définition, contexte, enjeux.
- Comprendre les approches sociétales de la RSO.
- Participer aux dynamiques économiques et territoriales et coconstruire.
- Limiter l'empreinte environnemental de ma structure, l'autre pilier de la RSO.
- les transitions avec les partenaires du territoire.

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle. Questionnaire d'évaluation au terme de la formation

Public

Dirigeants bénévoles et salariés.

Frais pédagogiques

Devis sur demande. Financement individuel. Se rapprocher de l'AFDAS (OPCO des métiers du sport)

Date : du 04 au 05 juin 2026 ou du 12 au 13 novembre 2026 de 9h00 à 17h00

Durée : 10 heures

Lieu : Maison départementale des sports, 13B, Av. de Cucillé, 35000, Rennes

Inscription : [Cliquez ici](#)

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Restauration possible à proximité, à la charge des participants**

**Cette action est financée par les fonds conventionnels de la
branche sport**



Objectifs

Maîtriser la notion de RSO.

Définir les enjeux en lien avec ma pratique sportive. Structurer, coordonner et animer un plan d'action RSO au sein de ma structure.

Programme - jour 2

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

- Collecter, évaluer et ajuster pour pérenniser la démarche : outils concrets et retours d'expériences.
- Communiquer et valoriser votre démarche.
- Comment mobiliser les parties prenantes sur la RSO.

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle. Questionnaire d'évaluation au terme de la formation

Public

Dirigeants bénévoles et salariés.

Frais pédagogiques

Devis sur demande. Financement individuel. Se rapprocher de l'AFDAS (OPCO des métiers du sport)

Date : du 04 au 05 juin 2026 ou du 12 au 13 novembre 2026 de 9h00 à 12h00

Durée : 10 heures

Lieu : Maison départementale des sports, 13B, Av. de Cucillé, 35000, Rennes

Inscription : [Cliquez ici](#)

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Restauration possible à proximité, à la charge des participants**

**Cette action est financée par les fonds conventionnels de la
branche sport**

FORMATION

LE CDI INTERMITTENT (CDII)



En visioconférence
En présentiel



Définir les besoins de ma
structure. Comprendre le
fonction du CDII et mettre en
relation ces éléments.



7 heures

Quand ?

05/11/2026

12/11/2026

En visio

21/11/2026

En présentiel

Les associations sportives employeuses sont, dans la majeure partie des cas soumises au calendrier scolaire. Il est possible, sous certaines conditions de recourir au CDI Intermittent. Ce dernier, pour être mis en place, demande compréhension du cadre juridique et compétences spécifiques autant pour la rédaction que pour la gestion du contrat tout au long de la saison.



CDOS
MORBIHAN

Objectifs

Déterminer ses besoins en matière de temps de travail.

Connaitre les règles juridiques du CDI Intermittent et comprendre son fonctionnement pour assurer la gestion mensuelle et annuelle du CDI Intermittent.

Programme

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

- Les possibilités de recours au CDII - reconnaître les temps de travail et d'inactivité.
- Programmer le temps de travail de la saison et respecter les durées légales (travail et repos).
- Gérer les heures de dépassement.
- Comment gérer les heures spécifiques (travail le dimanche ou jours fériés, encadrement nocturne, etc.)
- Connaitre les mentions obligatoires du contrat de travail et maîtriser sa rédaction.
- Respect du minimum conventionnel et calcul de la rémunération d'un CDII.
- Décompte des différentes absences et conséquences sur la gestion du temps de travail



CDOS

MORBIHAN

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle. Questionnaire d'évaluation au terme de la formation

Public

Dirigeants bénévoles et salariés.

Frais pédagogiques

Devis sur demande. Financement individuel. Se rapprocher de l'AFDAS (OPCO des métiers du sport)

Date : le 05 et 12 nov. 2026 en visio de 12h00 à 14h00 et le 21 nov. en présentiel de 9h00 à 12h00

Durée : 10 heures

Lieu : Maison du sport, 7, impasse SURCOUF, 56450, Theix-Noyal

Inscription : [Cliquez ici](#)

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Restauration possible à proximité, à la charge des participants**

**Cette action est financée par les fonds conventionnels de la
branche sport**

FORMATION

LES BASES DE LA FONCTION EMPLOYEUR



En présentiel



**Connaitre les contraintes
réglementaires de la
création d'un emploi**



7 heures

Quand ?

**jeudi
10/12/2026**

Une vision claire et un suivi régulier du temps de travail sont les bases de la relation employeur – salarié.

Cet aspect souvent oublié peut conduire à des situations conflictuelles, peut être préjudiciable à l'association et avoir des répercussions sociales importantes.

Au cours de la formation vous aborderez les principes de base de la réglementation et les répercussions sur le choix du contrat.



**CDOS
MORBIHAN**

Objectifs

Connaître et maîtriser les contraintes réglementaires de la création d'un emploi.

Quel contrat de travail choisir ? Comment le rédiger ?

Définir et gérer le temps de travail : Qu'est-ce que le pouvoir de direction de l'employeur ?

Comprendre et appliquer les obligations déclaratives liées à l'emploi.

Programme

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

- Créer un emploi :

Les démarches administratives

Définir le temps de travail et rédiger le contrat de travail

- Gérer l'emploi :

Le pouvoir de direction de l'employeur

Assurer le développement des compétences des salariés

- Rompre le contrat de travail :

Rupture du CDD

Rupture du CDI

- Les contributions sociales :

les obligations déclaratives, les spécificités associatives.

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle. Questionnaire d'évaluation au terme de la formation

Public

Tout public, dirigeants bénévoles et salariés.

Frais pédagogiques

Devis sur demande. Financement individuel. Se rapprocher de l'AFDAS (OPCO des métiers du sport)

Date : jeudi 10 décembre 2026 de 9h00 à 17h00

Durée : 7 heures

Lieu : Maison du sport, 7, impasse SURCOUF, 56450, Theix-Noyal

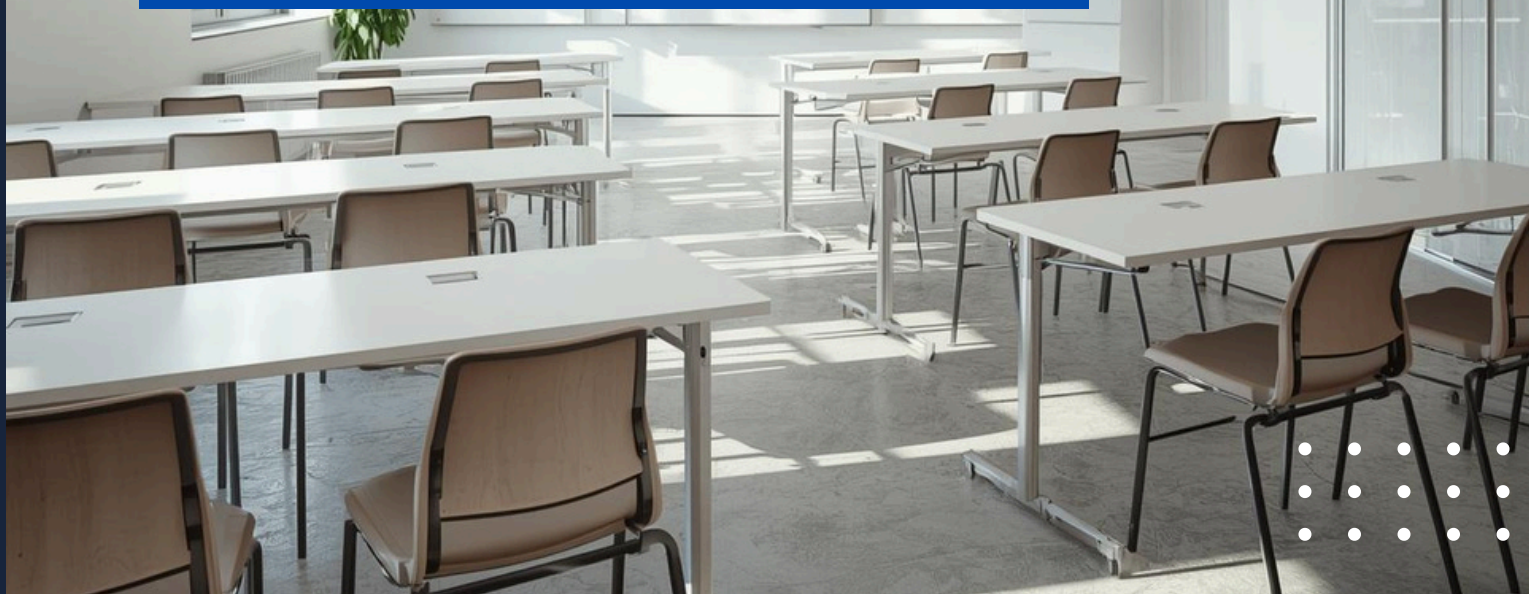
Inscription : [Cliquez ici](#)

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Restauration possible à proximité, à la charge des participants

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche sport

FORMATION

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET LES
HARCÈLEMENTS DANS LE SPORT



En présentiel



**Comprendre les
mécanismes des
violences en milieu sportif,
Reconnaitre les situations
à risque et facteurs de
vulnérabilité**



7 heures

Quand ?

jeudi
03/12/2026

Le sport constitue un espace de transmission de valeurs essentielles telles que le respect, l'égalité, l'intégrité et la solidarité. Les violences sexistes et sexuelles, les situations de harcèlement portent gravement atteinte à la dignité, à l'intégrité physique et psychologique des personnes concernées.

Les acteurs du mouvement sportif ont une responsabilité collective dans la prévention, la détection, le signalement et la prise en charge de ces situations.



CDOS

MORBIHAN

Prévention et lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les harcèlements dans le sport

FICHE PROGRAMME

Objectifs

Comprendre les mécanismes des violences sexistes, sexuelles et des situations de harcèlement
Reconnaitre les situation à risque et les facteurs de vulnérabilité
Savoir engager le dialogue et recueillir la parole
Connaitre les moyens d'action et les réseaux d'aide et de soutien

Programme

Accueil et présentation - rappel des objectifs.

Comprendre les violences sexuelles dans le sport

Définitions juridiques

étude de cas médiatisés en illustration

Prévenir les situations à risques

Identification des contextes

Bonnes pratiques à adopter

Les outils de sensibilisation :

Accueillir, orienter, signaler

Posture d'écoute

Protection de la parole de la victime

Simulation d'un signalement

Modalités d'assistance technique

Une assistance technique pourra être mise en place par mail, pour une durée de 3 mois à l'issue de la formation. Les délais de réponse aux questionnements par mail sont de 6 jours ouvrés maximum.

Modalités d'évaluation

Bilan réalisé à chaque partie de la formation, complété par une évaluation personnelle.
Questionnaire d'évaluation au terme de la formation.

Public

Tout public, dirigeants bénévoles et salariés.

Frais pédagogiques

Financement collectif.

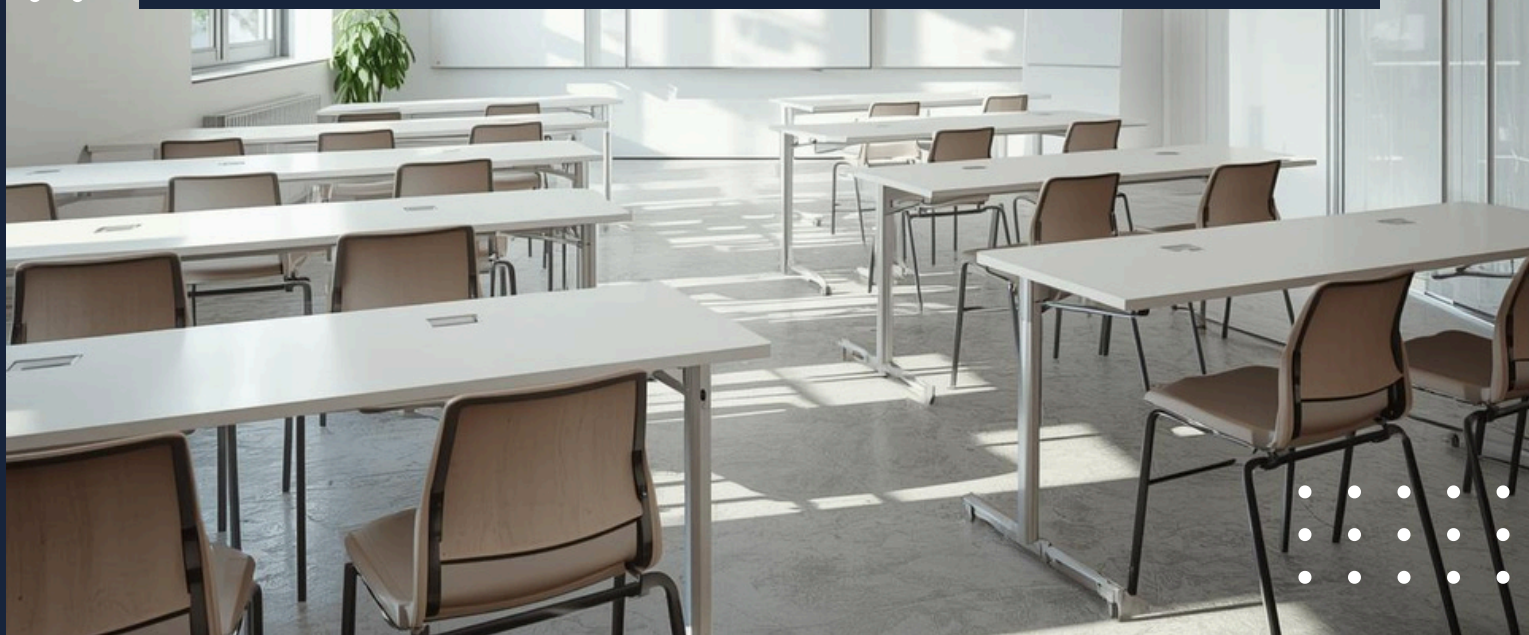
Date : jeudi 03 décembre 2026

Durée : 7 heures.

Lieu : Maison du sport, 7, impasse SURCOUF,
56450, Theix-Noyalo

Inscription : [Cliquez ici](#)

ESPACE BASICOMPTA



Vos référents par département :



CDOS 22 : impactemploi@cdos22.fr

CDOS 29 : crib29@maisondessports29.fr

CDOS 35 : sandrinebeja@franceolympique.com

Basicompta est un logiciel en ligne qui simplifie la comptabilité associative en automatisant la création de documents essentiels. Ce dernier comporte de nombreux avantages :

- Simplicité des saisies comptables
- Édition automatique du compte de résultat au format CERFA (demandes de subventions)
- Édition automatique du bilan comptable
- Suivi de la comptabilité par projet
- Assistance de son référent basicompta

